

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) L'Envol

Délos Apei 78



Mis à jour le 22 novembre 2022

Présentation

Le SAVS s'adresse à des personnes majeures en situation de handicap mental et/ou psychique.

La capacité d'accueil est de 60 places.

Les missions du SAVS l'Envol s'inscrivent dans le cadre du décret n° 2005-223 du 11 mars 2005 dont l'article D312-155-5 stipule que « les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées pour un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leur liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »

L'accompagnement s'inscrit dans ces différents axes :

- **vie pratique et quotidienne** : courses, alimentation, hygiène de vie, transport, vie domestique, installation dans son logement ...
- **santé** : soutien à l'accès aux soins psychiques et somatiques,
- **logement** : élaboration d'un projet personnel d'habitat, recherche de logement ou de structures collectives (foyer, maison relais, résidence d'accueil...), liens avec les partenaires,
- **vie sociale** : soutien dans les relations avec la famille, les proches, et dans les relations avec l'environnement social ..., accompagnement dans les activités de la vie sociale (loisirs, vie culturelle et associative, vacances, organisation du temps libre)
- **gestion administrative et financière** : démarches administratives, budget, lien avec les organismes de protection juridique des majeurs, ...
- **parcours professionnel** en milieu ordinaire ou en milieu protégé (accès ou maintien), accès à la formation, ...
- **partenariat** : coordination avec les partenaires, permettre l'accès aux dispositifs spécialisés ou de droit commun.
- **orientations et accompagnement** vers des structures médico-sociales ou d'autres secteurs

Un Document Individuel d'Accompagnement (D.I.A.C) est signé dans le mois de l'admission entre la personne accompagnée et/ou son représentant légal et le service. Il précise les conditions et les modalités de l'accompagnement. Après la signature du D.I.A.C., une période d'évaluation d'une durée de 3 mois maximum est mise en place. A l'issue de la période d'évaluation, le projet personnalisé (PP) est élaboré avec la personne accompagnée et son représentant légal et une demande de prise en charge est adressée à la MDPH. Le P.P et la demande de prise en charge précisent les objectifs de l'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre. Le P.P. est un avenant du D.I.A.C et est revu tous les ans.

L'équipe médico-sociale est constituée de 6 travailleurs sociaux (Educateurs Spécialisés, Conseillers en Economie Sociale et Familiale, Aide Médico-Psychologique), une psychologue à mi-temps, une secrétaire, une directrice adjointe et une directrice.



Thématique

- Accompagnements vie quotidienne
- Vie sociale, loisirs, activités culturelles et sportives



Type de structure

- SAVS – Service accompagnement vie sociale



Public concerné

- Adultes
- Grands adolescents et jeunes adultes (16-25 ans)



Zone d'intervention

- Yvelines

L'accompagnement des personnes accueillies au SAVS est réalisé en équipe éducative pluridisciplinaire en fonction des besoins de la personne accompagnée.

Les rendez-vous individuels sont organisés au service, au domicile de la personne, ou à l'extérieur (lieu de travail, entretien avec un partenaire, accompagnement médical, ...)

Temps collectifs, ateliers, groupes d'expression, groupes de travail ou d'échanges sont proposés régulièrement, pour favoriser le lien social et l'expérimentation du collectif. Ils peuvent avoir lieu dans les locaux du service ou à l'extérieur.

Coordonnées

 2 rue François Truffaut
78200 Mantes-la-Jolie

 [01 30 33 22 41](tel:0130332241)

 savs.lenvol@delos78.fr

 <https://delos78.org/>